

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
N° 028 /2022

**Commune de SAINT PARDOUX L'ORTIGIER**  
**Séance du 3 juin 2022**

Nombre de conseillers		
En exercice	10	
Présents	6	
Votants	8	
Procurations	2	
POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
8	0	0
Date de convocation		
31/05/22		

L'an deux mil vingt-deux, le trois juin à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Madame Martine DUMONT, le Maire.

Présents : MME VIDAL DA GAMA Marina,  
MM MARCOU Christian, SIMON Philippe, POUGET Jean-Marc, BERGEAL Jean-Pierre,

Excusés : MME DEVEAUD Sandrine (pouvoir donné à M. BERGEAL Jean-Pierre), M. COUDERT Loïc (pouvoir donné à M. SIMON Philippe), MM PIESSET Jean-Marc, PERRIER Antoine

A été nommée secrétaire de séance : M SIMON Philippe

**Objet : SOLlicitation DE L'ACCORD DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL (CSC 2021- 2023, ANNEE 2021) CONCERNANT LES TRAVAUX ENTREE DE BOURG – SALLE POLYVALENTE**

Madame le Maire rappelle que le Conseil Départemental de la Corrèze a prévu d'accorder une aide de 21 500 € pour l'opération « Entrée de Bourg – Salle Polyvalente » en année 2021.

Elle demande au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter l'accord de subvention au CD pour un montant de 9 375,97€, opération financée tel que présenté dans le tableau ci-dessous :

MONTANT DES TRAVAUX HT	79 404,50 €
MONTANT DE LA MAITRISE D'ŒUVRE HT	5 411,00 €
MONTANT TOTAL DE L'OPERATION HT	<b>84 815,50 €</b>
Conseil Départemental / CSC 2021-2023 ANNEE 2021 (25%)	<b>9 375,97 €</b>
DETR Espaces publics hors AB 35 % minoré	29 685,43 €
Agence de l'Eau Adour Garonne	28 791,00 €
TOTAL SUBVENTIONS	<b>67 852,40 €</b>
Reste à charge pour la commune 20 %	16 963,11 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:**

- ✓ **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter auprès du Conseil Départemental l'accord pour la subvention demandée

Pour copie conforme

Saint- Pardoux-L'Ortigier, le 3 juin 2022  
Le Maire, Martine DUMONT

Affichée le : 4 juin 2022

Transmise au contrôle de légalité le :

